

Compte rendu de la 70^e réunion ordinaire du Haut comité du 15 octobre 2024

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Christine NOIVILLE.

I. Points d'actualité

Christine NOIVILLE ouvre la séance plénière et salue les nouveaux membres. Elle donne la parole à Jean-Claude DELALONDE pour rendre hommage à Gilles REYNAUD récemment décédé.

Jean-Claude DELALONDE rend hommage à Gilles REYNAUD, décédé à son retour de la conférence des CLI. Membre actif de la CLI locale du Tricastin (CLIGEET) et de l'ANCCLI, président du collectif Ma Zone contrôlée, il était la voix qui s'élevait inlassablement pour défendre le sort des salariés sous-traitant de l'industrie nucléaire. Lors de cette 36^e conférence des CLI, il a de nouveau défendu les causes qui lui tenaient à cœur, en particulier le rôle en gestion de crise des prestataires permanents présents sur les installations nucléaires et la mise en place d'une convention collective propre aux métiers du nucléaire.

a. Point d'avancement des groupes de travail du HCTISN

La présentation est assurée par Elsa DEMANGEON au titre du secrétariat technique du HCTISN.

Elsa DEMANGEON fait un point sur les travaux des groupes de travail du Haut comité.

Concernant le groupe de suivi des concertations Cigéo piloté par Michel BADRÉ, il s'est réuni le 28 juin 2024 pour faire un point sur l'instruction du DAC Cigéo, sur les sujets d'intérêt du public toujours en débat présentés par les garants et sur l'avancement de la refonte de la plateforme Cigéo. Le groupe de suivi a également élaboré un tableau de capitalisation des actions de concertation menées autour du projet Cigéo. La prochaine réunion du groupe est programmée le 13 décembre 2024. Un sous-groupe éditorial « Plateforme Cigéo.gouv.fr » a par ailleurs été créé pour évoquer dans les détails, avec la DGEC, la refonte du site internet. Il se réunit régulièrement et ses travaux se poursuivent.

Concernant la concertation relative aux 4^{es} réexamens périodiques des réacteurs de 1300 MWe, qui s'est tenue de janvier 2024 à fin septembre 2024, deux instances ont été créées au sein du Haut comité pour fixer les grandes lignes et organiser la concertation : le Comité d'orientation (COR) piloté par Pierre-Franck Chevet et le Comité opérationnel (COP) piloté par Thierry TAPONARD. Au terme de la concertation, on peut souligner une mobilisation importante de tous les acteurs impliqués : COP/COR du HCTISN, Anccli et les CLI concernées, ASN, IRSN et EDF aidée d'un maître d'œuvre Systra, les deux garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) et de très nombreux intervenants : experts, associations, étudiants, grand public. Elle dresse les premiers enseignements de la concertation évoqués lors du webinar de clôture. S'agissant des points positifs, il ressort l'organisation saluée de cette concertation volontaire, l'ouverture de ce sujet à la société civile malgré sa technicité ou encore la qualité des interventions lors des événements et des réunions publiques organisés. Les points négatifs cités étaient une participation parfois décevante, avec un public scindé en pro et anti-nucléaires, notamment aux webinaires, et un manque de propositions concrètes dans

les contributions du public. Les principaux sujets d'intérêt du public qui ont émergé de cette concertation sont l'adaptation au changement climatique et en particulier la gestion de la ressource en eau, la maîtrise du vieillissement de certains équipements, notamment les cuves et les enceintes, ou encore la robustesse des piscines d'entreposage de combustibles. Pour les suites de la concertation, le compte-rendu de la concertation par le COP et le bilan des garants seront disponibles en octobre. Puis la réponse au bilan des garants par les acteurs (document unique HCTISN, EDF, Anccli, ASN, IRSN) sera publiée en janvier 2025. Une présentation en plénière du HCTISN et une conférence de presse seront organisées à la suite.

b. Loi « Gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection »

La présentation est assurée par Anne-Cécile RIGAIL, cheffe du Service des risques technologiques - DGPR.

Anne-Cécile RIGAIL revient sur la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, et propose un point de situation sur les textes d'application.

S'agissant du décret en Conseil d'État au titre de l'article 9.I relatif au transfert des biens, droits et obligations de l'IRSN à l'État et au CEA, dont le pilote est la Direction générale des finances publiques, l'objectif pour la saisine du Conseil d'État est le mois d'octobre 2024.

La Direction du budget pilote le décret simple créant le fonds de concours et l'attribution de produit pour la future ASNR, et la Direction générale de la prévention des risques pilote le décret en Conseil d'État au titre des articles 10.1^o et 10.2^o relatif aux futures instances de représentation du personnel au sein de l'ASNR.

Le Ministère des armées pilote deux décrets, avec l'objectif d'une saisine du Conseil d'État en octobre 2024 :

- Décret en Conseil d'État au titre du 11.IV relatif au transfert des activités de la Direction de l'expertise nucléaire de défense (DEND) au Minarm ;
- Décret en Conseil d'État au titre du 11.IV relatif au transfert des personnels de la Direction de l'expertise nucléaire de défense (DEND) au Minarm.

D'autre part, la Direction générale de l'énergie et du climat pilote le décret en Conseil d'État au titre du 11.IV relatif au transfert des personnels liés aux activités de dosimétrie passive au CEA, et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique pilotera le Décret en Conseil d'État au titre de l'article 13 relatif au concours réservé au sein de l'ASNR.

Enfin, les deux décrets suivants, portés par la Direction générale de la prévention des risques et par la Direction générale du Travail, poursuivent également un objectif de saisine du Conseil d'État en octobre 2024 :

- Décret en Conseil d'État au titre de l'article 14 relatif aux instances sociales provisoires de l'ASNR ;
- Décret en Conseil d'État au titre de l'article 18.II.6 relatif aux conditions dans lesquelles l'ASNR mettra en œuvre ses activités rémunérées.

Dominique DOLISY s'enquiert des différences entre les instances sociales provisoires et les instances de représentation du personnel.

Anne-Cécile RIGAIL explique que le CSE de l'IRSN et le CSA de l'ASN perdureront, mais pourront se réunir en formation conjointe, jusqu'à l'instauration du comité social d'administration de la future ASNR, lequel comité devra être installé au plus tard en mars 2026. Des sous-commissions seront mises en place au sein de ce comité social unique, pour les agents de droit public et les agents de droit privé.

Guillaume BLAVETTE souhaite connaître le nombre de départs liés à cette réforme.

Christine NOIVILLE indique qu'une réponse sera apportée ultérieurement.

Roberto MIGUEZ demande s'il y a eu un mécanisme de concertation du personnel sur les textes.

Anne-Cécile RIGAIL répond que les projets de textes ont été soumis cet été au CSE de l'IRSN et au CSA de l'ASN. Les remarques formulées allaient dans des sens opposés. Il n'a pas été possible d'établir une version qui convienne à tous. La loi entrera en vigueur selon le calendrier parlementaire. Le gouvernement s'attache à ce que les textes soient prêts.

Patrick BIANCHI s'enquiert de ce qui se passera dans les INB en matière de radioprotection.

Anne-Cécile RIGAIL explique que la radioprotection relève de la responsabilité de l'employeur/exploitant. Les règles ne changent pas. Sous le contrôle de l'ASN, l'IRSN peut intervenir en prestation de service. D'autre part, l'ASNR reprendra l'activité de collation des données SISERI - Système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants¹.

Bernard DOROSZCZUK indique que la loi prévoit une consultation sur deux documents : le règlement intérieur et le projet d'organisation. Le projet de règlement intérieur est présenté à l'OPECST. Cette consultation sera réalisée début janvier par le nouveau Président de l'ASNR. Après cette présentation, c'est le collège qui validera le règlement intérieur, comme le prévoit la loi. Le règlement intérieur peut être approuvé après le 1^{er} janvier. La loi prévoit qu'à partir de cette date, tant que le nouveau règlement n'est pas approuvé, c'est le règlement intérieur de l'ASN qui s'applique.

D'autre part, le choix a été fait d'une organisation transitoire au 1^{er} janvier 2025. L'organisation cible sera mise en œuvre plus tard. L'organisation transitoire est définie de sorte qu'il n'y ait aucune évolution dans l'organisation des services métiers (recherche, expertise, instruction, décision). Les différents services de l'ASN et de l'IRSN sont juxtaposés. Rien ne change dans leur fonctionnement au 1^{er} janvier 2025. Toutefois, les services support des deux entités sont regroupés. Il est estimé que quelques dizaines de personnes verront leurs fonctions évoluer pendant la période transitoire, avec des intensités plus ou moins importantes.

Jean-Christophe NIEL explique que le sujet de fond du projet est la prévention des accidents et des risques radiologiques. Il ne s'agit pas seulement d'une fusion administrative. Trois chantiers complexes doivent être menés en 2024 : la création de l'ASNR, qui va rassembler environ 1 600 salariés de l'IRSN et 500 fonctionnaires de l'ASN ; le transfert de la dosimétrie passive de l'IRSN au

¹ Le système SISERI a été mis en place par l'IRSN dans un but de centralisation, consolidation et conservation de l'ensemble des résultats des mesures individuelles de l'exposition des travailleurs en vue de les exploiter à des fins statistiques ou épidémiologiques. Les principes de SISERI et les règles de consultation des données dosimétriques ont été spécifiées dans le décret du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants.

CEA ; le transfert de l'expertise de défense de l'IRSN au ministère des Armées. Un quatrième chantier pourrait être ajouté : la clôture de l'IRSN.

L'ASNR sera un objet unique à plusieurs titres, puisqu'elle sera une autorité administrative et un organisme de recherche. Les travaux sur le cadre réglementaire sont actuellement en cours. Un certain nombre de décrets sont attendus. Les instances transitoires de dialogue social doivent être mises en place.

Une vingtaine de groupes de travail ont été établis : 12 pour l'ASNR, 3 pour la dosimétrie et 5 pour le ministère des Armées. Le rôle de ces groupes est d'identifier les sujets à traiter, lesquels font l'objet d'interactions avec les différentes instances représentatives du personnel.

L'un des enjeux importants est un enjeu de convergence entre l'ASN et l'IRSN. Certains sujets convergent, comme la communication, l'international, la gestion de crise, tandis que d'autres sujets divergent. Des arbitrages devront être pris. La nomination d'un préfigurateur est bien sûr essentielle. Le candidat proposé par la Présidence de la République est Pierre-Marie ABADIE.

Un certain nombre d'actions incontournables doivent être réalisées avant le 1^{er} janvier. Il convient de travailler sur le fonctionnement et de savoir quelles sont les personnes qui seront à la tête des différentes structures. Il convient également de mettre en place les délégations de signatures, qui permettront d'engager les commandes, de valider les congés, d'assurer le suivi RH et de remplir les missions d'hygiène, sécurité et environnement. La capacité à réaliser la paie des salariés et le paiement des fournisseurs est également essentielle.

De nombreuses discussions sont en cours entre les secrétariats généraux et les services de l'État. Les équipes travaillent d'arrache-pied, mais il demeure des inquiétudes quant aux tâches qui restent à réaliser. Cela incite **Jean-Christophe NIEL** à s'interroger sur la capacité de l'ASNR à remplir ses missions de manière satisfaisante au 1^{er} janvier 2025.

Christine NOIVILLE souhaite savoir en quels termes exacts s'expriment les divergences dont il a été fait état.

Jean-Christophe NIEL répond que les réflexions sur l'expertise et la décision posent la question de l'organisation générale de la structure. Il convient de savoir si les instructeurs et les experts appartiendront à une même unité ou s'il subsistera une séparation fonctionnelle. Ce débat essentiel n'est pas tranché.

Julien COLLET précise que le groupe de travail n° 1 travaille à la mise en œuvre de la réforme au 1^{er} janvier. L'organigramme est connu : il est constitué d'une juxtaposition de services. L'objectif est d'assurer la continuité, de manière très pragmatique. Il importe que les expertises continuent de fonctionner au 1^{er} janvier 2025.

Bernard DOROSZCZUK confirme que la proposition d'organisation qui a été faite pour les services métiers est celle d'une juxtaposition des services actuels. Le travail va se poursuivre. L'organisation cible sera mise en œuvre bien après le 1^{er} janvier 2025.

Christine NOIVILLE s'enquiert de ce qui est prévu en matière de transparence. D'après certaines auditions, son organisation pourrait être confiée à la Direction de la communication de l'ASNR. Elle insiste sur sa volonté de connaître les grands enjeux qui animent les groupes de travail et les grandes options actuellement sur la table.

Jean-Christophe NIEL rappelle que, dans le projet d'organisation proposé par l'ASN, l'IRSN a indiqué préférer une séparation entre la communication et les démarches d'ouverture à la société. Ce n'est pas le choix qui a été retenu.

Dominique LEGLU sollicite un ordre de grandeur concernant le fonds de concours évoqué plus tôt. Elle souhaiterait savoir s'il existe ou s'il est prévu une évaluation de ce que coûtera au total le travail de réorganisation.

Roger SPAUTZ souhaite savoir qui a été consulté sur le règlement intérieur et qui prendra la décision.

Christophe FAUCHEUX rappelle que, le 12 septembre dernier, l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé un avis défavorable sur le projet et en ont demandé le report d'un an de la réforme.

André PALU souhaite savoir si les recommandations du Conseil supérieur de l'énergie ont été prises en compte.

Roberto MIGUEZ s'interroge sur la réduction des effectifs prévue dans le cadre de la fusion. Il demande quelles sont les missions qui pourraient ne pas être réalisées dans de bonnes conditions au 1^{er} janvier. Il pointe également le risque d'un retour en arrière en matière de transparence et d'ouverture au public.

Jean-Claude DELALONDE rappelle que la transparence ne consiste pas seulement en une information au public. Le public doit aussi comprendre pourquoi celui qui dispose de l'information ne la communique pas. Si la définition de la transparence par rapport à la loi de 2006 est modifiée, il s'agirait d'une remise en cause du principe même de transparence.

Jacky BONNEMAINS souhaite savoir à qui seront confiées les missions de contrôle dans les entreprises françaises susceptibles de fabriquer des précurseurs d'armes chimiques. Il demande dans quelle mesure la « juxtaposition » évoquée risque de nuire aux missions respectives actuelles de l'ASN et de l'IRSN.

Bernard DOROSZCZUK indique que la charge de travail actuelle des deux structures est énorme. Il ne s'agit pas d'accentuer l'anxiété des personnels, qui est légitime. Sans réponses définitives, il faut trouver des solutions intermédiaires. S'agissant des missions en rapport direct avec la sûreté nucléaire et la radioprotection, le choix d'une juxtaposition des services métiers traduit la volonté de réduire le plus possible les impacts.

Le règlement intérieur est une obligation pour toutes les autorités administratives indépendantes. Ces règlements sont publics et portent sur le fonctionnement même de la structure. Les règles seront adaptées. Le règlement intérieur comportera un chapitre sur la déontologie, applicable au personnel, aux membres du collège, aux experts. Les prestations commerciales et les partenariats de recherche figureront également dans ce règlement. À la fin de la semaine, le projet de règlement intérieur sera diffusé aux deux instances représentatives. Il sera ensuite publié. Le Haut comité pourra y avoir accès.

Bernard DOROSZCZUK assure enfin que l'ouverture au public ne sera pas du tout mise sous contrôle.

Jean-Christophe NIEL précise que les ressources non-publiques de l'IRSN représentent 15 % de son budget (cofinancements de recherche et prestations). Le coût de la réforme s'établit à 20 millions d'euros environ, ce qui n'inclut pas les 15 millions que la loi attribue aux salariés de l'Institut. D'autre

part, les démissions (de l'ordre de 70 démissions par an) ont augmenté de 50 %. Parmi les démissionnaires interrogés, 43 % mentionnent la fusion parmi les raisons de leur départ.

Bernard DOROSZCZUK ajoute que le projet prévoit 3 renforts pour la future structure pour 2025. Il ne s'opère pas du tout de réduction des effectifs, y compris au sein des fonctions support.

c. Mise en service de l'EPR de Flamanville, Grégory HEINFLING directeur du CNPE Flamanville 3 - EDF DPNT

Grégory HEINFLING indique que le graphique projeté figure les différentes étapes de la montée progressive jusqu'à 100 % de puissance. Aujourd'hui, on se situe au premier palier (10 %). La communication au réseau n'a pas encore été effectuée. L'ASN a donné son autorisation de divergence le 2 septembre dernier. La première divergence du cœur de Flamanville 3 a été réalisée le lendemain. Des essais physiques à très faible puissance ont ensuite été effectués et ont été concluants. Le premier lancement de la turbine a eu lieu le samedi 5 octobre. Quelques réglages ont été nécessaires. La turbine a alors atteint son fonctionnement nominal.

Le prochain palier à atteindre, qui permettra de réaliser le premier couplage au réseau électrique, est le palier de 25 % de puissance, qui devrait être atteint à la fin de l'automne. Par ailleurs, 40 événements significatifs de sûreté ont été dénombrés, dont 12 de niveau 1. Ces événements ont fait l'objet d'une analyse individuelle. Un « stop sûreté » a été effectué afin d'analyser ces événements dans leur globalité. La rigueur doit être renforcée dans la conduite et la préparation des activités de maintenance et d'essai. Des imperfections dans le réglage de la conception des matériels ont été notées, ainsi que des imprécisions dans les référentiels et les modes opératoires. Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre afin de renforcer la préparation de ces activités. Un travail est notamment mené sur la bonne appropriation des analyses de risque. Ce travail porte ses fruits, puisque le nombre d'incidents se réduit.

André PALU s'enquiert de problématiques relatives à la complexité des règles générales d'exploitation, et si c'est effectivement le cas, d'actions engagées avec l'ASN pour les simplifier.

Dominique DOLISY souhaite savoir comment sera favorisée l'appropriation de l'analyse de risques.

Guillaume BLAVETTE indique être consterné par le nombre d'ESS (NDLR : événements dits « significatifs pour la sûreté ») dont il a été fait état. Il demande si le cœur du réacteur va tenir.

Grégory HEINFLING explique que la complexité des RGE (règles générales d'exploitation) ne facilite pas la prévention des événements. Toutefois, les RGE sont rarement la cause initiatrice de ces événements. Un travail est mené sur la correction des complexités des RGE. Par ailleurs, l'appropriation se fait lors des phases de « *pré-job briefing* », qui consistent notamment à passer en revue l'analyse de risque. Concernant la physique du cœur, le retour d'expérience de Taishan a été pris compte par EDF et a été soumis à l'ASN et l'IRSN. Aujourd'hui, le cœur ne représente aucune difficulté à Flamanville 3.

d. Point sur le projet de piscine centralisée d'entreposage des combustibles usés – site de La Hague, Jean-Michel QUILICHINI, directeur de la Division combustible nucléaire - EDF-DPNT, Laurence GAZAGNES, Directrice santé, sécurité, sûreté et environnement - Orano

Christine NOIVILLE rappelle qu'EDF et Orano ont annoncé une modification sensible du projet de piscine centralisée.

Jean-Michel QUILICHINI indique que les quatrième et cinquième éditions du PNGMDR ont mis en avant de possibles risques de saturation des entreposages des combustibles usés à moyen terme en France. Cela avait conduit EDF à développer un projet de piscine centralisée. En 2019, l'ASN avait rendu un avis, considérant que les objectifs généraux de sûreté et les options de conception retenues étaient globalement satisfaisants. Les études d'implantation ont ensuite débuté. Depuis, le contexte a beaucoup évolué, conduisant EDF et Orano à bâtir un projet commun.

Le risque de saturation s'est éloigné grâce à un meilleur fonctionnement des usines d'Orano. Il est également fait en sorte d'accroître les moyens d'entreposage dans les piscines existantes. Les remarques formulées lors du CPN (Conseil de politique nucléaire) du 26 février ont bien été prises en compte. Les projections conduisent à l'éloignement du risque de saturation des piscines, ce qui permet de travailler sur un projet comprenant un atelier de déchargement et d'entreposage de combustible usé et une unité de traitement des combustibles usés. Telle est l'évolution de la doctrine en cours d'élaboration.

Il est pertinent aujourd'hui de faire évoluer le projet qui était porté par EDF. C'est pourquoi un projet de bassin a été défini avec Orano. Le moment venu, un dossier d'option de sûreté sera soumis à l'ASN. Ces étapes sont en cours ou à venir. Il importe maintenant de communiquer plus officiellement.

Laurence GAZAGNES présente les courbes qui montrent l'évolution de la production par rapport à la programmation. Le mois de juillet est un peu en-deçà de la programmation, mais aujourd'hui, l'usine de La Hague a retrouvé sa capacité de production nominale. Concernant Melox, le plan de relance suit son cours ; les courbes sont assez bonnes. Un projet de création de redondances (NDLR : installations dupliquées) est également en cours, ainsi que le cycle de réexamen de l'usine. Ces capacités retrouvées et certaines hypothèses font état de prévisions à 10 ans bien différentes de celles qui avaient été établies.

Jean-Michel QUILICHINI précise qu'aujourd'hui l'on dispose d'un certain nombre de leviers ainsi que d'une souplesse de calendrier dont on ne pensait pas disposer quelques années plus tôt. Il faut souligner la qualité du premier projet et sa cohérence avec le contexte de l'époque. C'est l'adaptation à l'évolution du contexte qui amène à ce projet commun.

Laurence GAZAGNES explique que les trois bassins envisagés (6 500 tonnes chacun) doivent être réalisés en avance par rapport au renouvellement des capacités de La Hague. Le projet complet prévoit une usine de traitement de La Hague renouvelée et une usine de retraitement de Melox sur La Hague également. Les bassins ont les mêmes fonctionnalités qu'aujourd'hui. Ils sont connectés entre eux et connectables à la future usine. Tous les objectifs de sûreté ont été regardés. Le travail s'est basé sur l'expérience d'exploitant des piscines, sur les évolutions demandées et sur le projet de piscine centralisée. 7 objectifs de sûreté ont été définis. Ils feront l'objet d'un dossier de sûreté. Il faut noter qu'il est prévu de décharger les anciennes piscines dès que la nouvelle sera disponible. L'objectif est de réaliser les transferts de façon programmée par rapport à leur prise en compte dans l'usine de traitement.

Jacky BONNEMAINS souhaite s'assurer que les piscines et les nouvelles usines seront installées dans le périmètre actuel de l'usine de la Hague. Quant à lui, il estime que cette option n'est pas tenable. Il sollicite d'autre part des précisions sur les exutoires de plutonium.

Laurence GAZAGNES rappelle que le plutonium est recyclé dans le MOX.

Jean-Michel QUILICHINI ajoute que les exutoires permettent d'utiliser le plutonium de façon efficace sous forme de MOX, et donc d'utiliser complètement les flux de matière.

Laurence GAZAGNES indique qu'il existe du foncier disponible sur le site de La Hague. La réflexion sur le foncier a conduit à revoir le projet et à proposer un ensemble cohérent de traitements et de recyclages sur le foncier aujourd'hui disponible. Du foncier supplémentaire sera certainement nécessaire notamment pour installer les partenaires et leurs ateliers de construction.

Dominique LEGLU souhaite savoir quand l'agrément pourrait intervenir, et quand le dispositif présenté pourrait être construit.

Jean-Michel QUILICHINI rappelle que ce projet commun est d'abord soumis à l'instruction de la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat), qui aboutira à une décision de l'État. Un dossier d'option de sûreté devra ensuite être établi. Une phase d'avant-projet sommaire sera suivie de la phase d'avant-projet détaillé, jusqu'à 2030. Une dizaine d'années de construction sont ensuite prévues. Ce planning a été jugé crédible.

Roberto MIGUEZ souhaite comprendre comment l'on va fermer le cycle si l'on n'y met pas les moyens. Il déplore également que les orientations soient toujours conjuguées au conditionnel et jamais confirmées.

Roger SPAUTZ demande si le projet de piscine centralisée est complètement abandonné.

André PALU indique que le schéma industriel semble cohérent. La problématique est moins la sûreté que la production d'électricité. Il indique être surpris par le chiffre de 360 TWh annoncé dans la présentation. En outre, la notion de saturation mériterait d'être accompagnée d'une étude afin de savoir ce qui pourrait arriver dans le pire scénario et dans le meilleur scénario.

Christine NOIVILLE ajoute que les parades déjà évoquées dans cette instance restent d'actualité, puisque la situation demeure tendue.

Guillaume BLAVETTE rappelle qu'en 2016, il y avait unanimité sur la nécessité de construire une nouvelle piscine. Aujourd'hui, il semble que l'on mélange les ambitions de *revamping* d'Orano et le projet de piscine centralisée, et que l'on procrastine.

Laurence GAZAGNES confirme que les parades sont maintenues. Concernant la densification piscine, le dossier a suivi son instruction. Le recrutement des personnes qui feront fonctionner la ligne de fabrication des nouveaux paniers est en cours, pour un démarrage de cette ligne à petit régime en janvier 2025, et à plein régime en juillet 2025. Il s'agit là de l'une des parades principales.

Jean-Michel QUILICHINI insiste sur l'évolution du contexte, qui explique la modification du projet. Les réflexions ont conclu qu'il était plus pertinent de s'orienter vers des bassins, qui arriveront avec un décalage par rapport à la piscine centralisée, mais un décalage pas si important (2040 vs 2036). Le calendrier est ce qu'il est, mais il n'y a pas de procrastination. Comme cela a été dit, les paniers seront opérationnels à l'été 2025. Il est fait en sorte d'agir selon un calendrier qui soit le plus rapide possible. Le projet poursuivi par EDF et par Orano est un projet de piscines connectables à la future usine, afin de répondre au PNGMDR, aux demandes de l'État et aux questionnements de l'ASN. Enfin, de multiples scénarios ont été envisagés. Le chiffre de 360 TWh est une estimation prudente, qui correspond à une convention prise par RTE, mais il faut espérer qu'EDF pourra aller au-delà.

Concernant la fermeture du cycle, **Laurence GAZAGNES** indique qu'il est prévu de faire du multi-recyclage.

Guillaume BOUYT indique que le comité directeur pour la cohérence du site se réunit régulièrement. La perspective de traitement de MOX usé dans les usines de La Hague est un élément qui sera regardé.

Christine NOIVILLE annonce qu'une discussion approfondie aura lieu sur tous ces sujets lors de la plénière de mars 2025. Elle indique avoir reçu un mail du collectif Stop Piscine, qui s'étonnait de ne pas avoir d'information sur le projet. Elle s'est engagée à lui communiquer des informations à la suite de cette plénière.

Jean-Michel QUILICHINI précise qu'une intervention est prévue au comité de suivi du processus de concertation sur la piscine centralisée, le 5 novembre à Cherbourg.

e. Nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode, Jean-Claude DELALONDE – président de l'ANCCLI

Christine NOIVILLE annonce qu'un webinaire va être organisé dans quelques semaines par l'ANCCLI et le Haut comité, avec le ministère de l'Intérieur.

Jean-Claude DELALONDE explique que le dispositif en place n'a pas évolué en 30 ans, dans la mesure où il ne s'est jamais produit d'accident nucléaire sur le territoire français. Avant 1997, il n'existait rien. Le gouvernement a alors décidé d'organiser une campagne de distribution d'iode, à la main du ministère de l'Intérieur mais financée par EDF. La septième campagne a démarré récemment. Elle se déploie dans un périmètre de 10 kilomètres, alors que la décision avait été prise d'étendre le périmètre à 20 kilomètres.

En 2016, la population qui s'était sentie concernée était de 51 % (90 % pour les écoles, 30 % pour les ERP – Établissements recevant du public). Avec le passage à 20 km, le taux de pénétration s'est réduit à 25 %. La méthode était basée sur des bons de retrait, que beaucoup jugeaient pourtant inefficaces, l'organisation étant trop pyramidale. Désormais, les bons de retrait sont supprimés, mais le suivi n'existe plus.

L'ANCCLI s'est associée à la communication autour de la campagne. Celle-ci ne démarre malheureusement pas bien. Toute personne voulant se procurer une boîte dans une pharmacie peut le faire, mais les personnes concernées ne sont pas informées. En cas de problème, la situation serait très chaotique. Il faut noter que le dispositif n'est pas encore complet, et que cette campagne est annoncée comme étant la dernière. Un dispositif permanent est demandé, mais rien n'est prévu à cette heure. Les pharmaciens disposent aujourd'hui de 145 000 boîtes de comprimés, mais qu'en sera-t-il dans trois semaines ?

Christine NOIVILLE se déclare dans l'incompréhension face à ce système baroque, qui a toutefois évolué dans le bon sens. La discussion se poursuivra lors du webinaire.

Jean-Claude DELALONDE suggère d'officialiser la position du Haut comité.

Christine NOIVILLE estime qu'il faudrait travailler de manière plus approfondie. Les documents d'information qui ont été établis sont bien faits mais paraissent incomplets. L'une des premières missions du Haut comité devrait être de revenir sur ces documents et de préparer un avis à destination du ministère de l'Intérieur.

André PALU estime que l'une des causes réside dans le fait qu'EDF ne dispose pas du fichier des personnes concernées.

Christine NOIVILLE répond que le fichier n'est théoriquement plus nécessaire, et ne devrait plus être un problème.

La séance est suspendue de 12 heures 20 à 13 heures 40.

II. La participation du public à la prise de décision dans le domaine du nucléaire

Christine NOIVILLE explique qu'il est apparu important de consacrer une demi-journée à cette question en raison de l'actualité foisonnante. De plus, depuis quelque temps, l'idée se répand que les concertations ne sont pas très utiles, qu'elles sont coûteuses et empêchent les projets d'avancer. Certains estiment que le débat public doit être relancé et réenchanté, quand d'autres jugent que les concertations ont fait leur temps et qu'il faut en venir à la désobéissance civile. À un moment-charnière, il est donc apparu pertinent d'organiser un débat sur ce sujet.

a. Retour sur quelques démarches achevées ou à venir

- *Retour sur la concertation publique sur la poursuite du fonctionnement des réacteurs de 1300 MWe après leurs 40 ans : intervention de Claude BREVAN, garante de la Commission nationale du débat public (CNDP)*

Claude BREVAN indique que cette concertation s'est avérée étonnamment calme, compte-tenu du sujet. La participation a été relativement faible, autant sur le site Internet (350 interventions) que dans les réunions (50 à 60 participants en moyenne). Des webinaires ont permis de présenter le sujet. Une réunion s'est tenue sur chacun des sites concernés par le projet de prolongement. Saint-Alban a ajouté trois ateliers thématiques. Une réunion supplémentaire a également été organisée à Golfech. Certains participants étaient d'anciens salariés du secteur nucléaire, tandis que d'autres affirmaient ne pas connaître le sujet.

Une très forte demande d'information a été notée, principalement sur les questions de sécurité (robustesse des installations et des dispositifs à mettre en œuvre en cas de crise), ainsi que sur les conséquences du changement climatique sur le fonctionnement des réacteurs. L'impact sur la santé publique a également été soulevé, ainsi que la capacité d'EDF à « faire du neuf avec du vieux ». Très peu de propositions ont été formulées, bien que les participants aient été incités à en faire. Un moindre recours à la sous-traitance a néanmoins été suggéré. Il faut noter que les participants veulent des informations en continu, et pas spécifiquement selon la temporalité du 4^e réexamen.

Les avis rédigés sur le site ne répondent pas à la question posée par la concertation, mais à une autre : « Faut-il prolonger les réacteurs au-delà de 40 ans ? » Force est de reconnaître qu'aucune réponse n'a été apportée. Les avis étaient généralement très tranchés, dans un sens ou dans l'autre. La deuxième limite de la démarche réside dans la complexité du sujet. Les personnes qui ne le connaissent pas sont mêlées à des personnes qui posent des questions très techniques. Certains participants sont donc restés passifs, faute de pouvoir intervenir. Sur un tel sujet, une réunion préalable de « mise à niveau » ou une acculturation plus profonde serait nécessaire.

D'autre part, le temps consacré aux échanges était trop court. Une partie importante du temps était consacrée à la procédure, ce qui ne permettait pas de poser de questions précises. Plus généralement, le 4^e réexamen est très loin dans le temps, alors que le 3^e est encore proche dans les mémoires et que

beaucoup de choses peuvent survenir en 10 ans. Enfin, un certain scepticisme a été exprimé envers ces concertations.

Christine NOIVILLE précise que le Haut comité n'avait pas comme mission de poser la question de l'opportunité de la prolongation du fonctionnement des réacteurs, mais ne pouvait que s'interroger sur les conditions de sûreté dans lesquelles EDF proposait cette prolongation. Dans les concertations, le « saucissonnage » des questions fait que souvent, le public ne s'y retrouve pas.

Elle retient les difficultés qui viennent d'être exprimées : la faible participation du « grand public » ; la demande d'information importante sur la conduite à tenir en cas de crise, thème qui revient souvent ; ainsi que la complexité des demandes. Ces questions seront certainement rediscutées.

- *Information sur le débat public qui va s'ouvrir sur le projet de technocentre porté par EDF à Fessenheim : Jean-Louis LAURE, président de la Commission particulière du débat public*

Jean-Louis LAURE indique que la réunion d'ouverture du débat public sur le projet du Technocentre a eu lieu la veille au soir. Ce projet vise selon EDF à valoriser des métaux TFA (très faiblement actifs) ; selon l'association Stop Fessenheim il s'agirait d'un projet de « ferrailage, refonte et dissémination de particules radioactives »... EDF a saisi la CNDP de façon volontaire, se plaçant dans un contexte contraignant, ouvrant une voie possible à la réalisation du projet mais prenant simultanément le risque de le voir déstabilisé.

Une centaine d'acteurs (parmi lesquels des opposants radicaux) ont été préalablement rencontrés. Une grande réserve, une certaine défiance ont été exprimées envers le débat et envers la décision qui sera prise. La plupart des acteurs ont néanmoins accepté de nous recevoir et, à l'issue de ces échanges, ont accepté de rentrer dans le débat. Hier, le début de la réunion a toutefois été houleux.

Le choix d'EDF de saisir la CNDP est un choix judicieux. Il permet de solliciter une autorité neutre, indépendante, impartiale, pour un projet controversé, sur un territoire qui est à la fois un « fleuron du nucléaire » et le creuset de la lutte anti-nucléaire. Fessenheim est donc un symbole.

Le processus comprend trois temps. La première étape consiste à conclure un contrat de confiance, à établir un espace de parole « sanctifié », privilégié. Les manifestations seront possibles à l'extérieur, le débat devant se tenir le plus sereinement possible à l'intérieur. Le deuxième point porte sur le partage en permanence de la compréhension des enjeux du projet et du débat avec les différents acteurs. À la mi-décembre, une évaluation du débat public sera réalisée qui permettra de concevoir avec le public le troisième du débat.

Deux points de vigilance doivent être soulignés : d'une part, éviter que le grand public ne soit dépossédé de sa parole au profit des seuls acteurs ; d'autre part, arrêter brutalement cette relation dense avec les acteurs dès la fin le débat. C'est le rôle de la concertation continue. Le débat public prendra fin le 7 février 2025.

- *Retour sur le débat public sur le « programme nouveaux réacteurs nucléaires et projet de deux réacteurs EPR2 à Penly » : Michel BADRÉ, président de la commission particulière chargée du débat pour le compte de la CNDP*

Michel BADRÉ rappelle que quelques jours après le discours du 10 février 2022 du Président de la République, EDF et RTE ont déposé un dossier de saisine afin de savoir si un débat public devait être organisé sur la réalisation de deux EPR à Penly, dans le cadre d'un programme de 6 nouveaux EPR. La CNDP a répondu favorablement.

Le débat a été organisé autour d'une dizaine de thèmes allant du plus général au particulier. Il a débuté fin octobre et a duré quatre mois. Le système a été sérieusement perturbé à l'occasion du vote par le Sénat d'amendements à un projet de loi déposé par le gouvernement, et qui portaient sur la programmation du nucléaire alors que le projet de loi initial ne portait que sur les procédures et non sur les objectifs, examinés dans le débat public. Des réactions assez vives ont été observées ; deux ONG (NDLR : Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France) ont quitté le débat.

Le compte rendu du débat a été publié en avril 2023. Il liste une trentaine de questions qui ont été posées durant le débat et n'ont pas reçu de réponse. Le débat poursuivait deux objectifs : faciliter l'information du public, ce qui a été partiellement le cas, et lui permettre de participer à l'élaboration des décisions, ce qui n'a pas du tout été le cas.

La situation avait été beaucoup plus favorable lors du débat sur le PNGMDR en 2019, les décisions sur le contenu du plan n'étant pas prises à l'avance. La durée du débat avait été plus longue, et deux dialogues avec les parties prenantes avaient été menés : l'un avant le débat public sur la clarification des controverses techniques, et l'autre après le débat sur l'appui à la maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du plan, dans le cadre de la Commission orientation du PNGMDR, créée à cet effet. La DGEC avait ensuite expliqué à la Commission orientation pourquoi elle avait retenu certaines suggestions et d'autres non – pratique qui semble exemplaire.

Le débat sur le projet de deux EPR2 à Penly dans le cadre d'un programme de six réacteurs EPR2 portait sur un sujet complexe, qui nécessite d'articuler des réflexions sur des programmes périodiques et révisables (PPE, SNBC, PNGMDR). L'articulation entre les concertations sur des programmes et celles sur des projets qui en permettent la mise en œuvre, et le bon agencement du temps des débats assurant que la concertation est bien préalable aux décisions apparaissent comme des points essentiels à la confiance du public dans le principe même du débat.

Enfin, des critiques ont été émises sur la gestion des incidents. Lorsqu'une séance est perturbée, il convient de s'adapter au contexte du moment, tout en respectant des principes généraux, notamment le droit des personnes à exprimer des idées différentes même si elles perturbent le déroulement de la séance, dès lors qu'il n'y a pas atteinte à la sécurité des personnes et des biens. Il paraît nécessaire de développer une réflexion construite sur le sujet, sur l'acceptation d'expressions différentes pouvant aller jusqu'à la désobéissance civile.

Guillaume BLAVETTE sollicite des précisions sur la place accordée au public dans sa capacité à contribuer à la décision.

Christine NOIVILLE explique que les garants le sont au titre de l'information et du droit à la participation dont est crédité le public dans la préparation des décisions. La question sera évoquée plus généralement tout à l'heure.

- *Retour sur 20 années d'ouverture de l'IRSN à la société : Audrey LEBEAU-LIVE, cheffe du Service des politiques d'ouverture à la société - IRSN*

Audrey LEBEAU-LIVE rappelle que l'ouverture à la société civile s'inscrit sur le long cours. Il y a 20 ans, certaines mères voulaient faire entrer l'expertise scientifique dans les foyers (NDLR : cf. collectif « mères en colère »), ce que l'IRSN ne savait pas faire. L'apprentissage a pris du temps. La relation entre l'IRSN et la société civile a évolué progressivement vers la confiance mutuelle. Elle induit de la robustesse dans les travaux scientifiques.

Le baromètre de perception des risques est très stable. Les citoyens préfèrent à 70 % avoir accès aux dossiers et construire eux-mêmes leur expertise ; ils plébiscitent les structures pluralistes. Selon eux, l'objectif est de mieux identifier les risques et de les réduire.

Audrey LEBEAU-LIVE revient sur le partenariat noué entre l'ANCCLI et l'IRSN, qui a pour objet notamment d'accompagner les CLI pour partager les connaissances et offrir une pluralité d'éclairages. En 2004, une unité dédiée au dialogue avec la société a été créée. L'IRSN a également pris 6 engagements pour améliorer l'évaluation des risques, parmi lesquels la transparence, le partage des connaissances, l'accompagnement des acteurs de la société civile, la création de lieux de dialogue scientifique.

Il importe de continuer à innover, poursuivre les études d'évaluation des actions d'ouverture à la société, reconnaître toujours les apports de la société civile, et les intégrer dans les processus internes de production des avis.

Christine NOIVILLE souhaite savoir si les citoyens sans lien direct avec le sujet s'impliquent dans le débat et y apportent quelque chose.

Audrey LEBEAU-LIVE estime que l'idée de départ est de se sentir concerné par le sujet, et d'avoir envie de s'impliquer dans le dispositif. Elle insiste sur l'importance de « l'aller vers ».

Jacky BONNEMAINS dit avoir été très sensible et favorable à l'action du collectif des « mères en colère » autour de Cherbourg. Ce collectif a eu du mal à s'imposer, en raison d'une concurrence avec les grosses ONG locales qui ne voyaient pas d'un bon œil cette apparition.

Christine NOIVILLE rappelle qu'une mission de préfiguration avait été effectuée, et que le Haut comité estimait lui aussi que la formulation de la question n'était pas idéale. Toutefois, il n'y avait pas d'autre choix car la question alternative qui a été proposée relève de la politique énergétique et ne s'inscrit pas dans le champ du Haut comité. Les questions sont toutefois relevées et transmises à la DGEC.

Jacky BONNEMAINS à propos du débat public sur le recyclage de ferrailles radioactives supposées remplacer la centrale nucléaire de Fessenheim s'étonne de ce que les garants du CNDP aient accepté la qualification de « technocentre », mot-enveloppe qui ne veut rien dire et qui cristallise la juste opposition des contradicteurs.

Jean-Louis LAURE précise que le projet est qualifié par le maître d'ouvrage. La CNDP n'a pas de marge de manœuvre concernant cette appellation et sa déclinaison, les éléments de la saisine devant être respectés. D'autre part, quand il s'agit d'opportunité dans le débat public, l'expression du public se concrétise assez facilement. Si l'on ne parle pas de l'opportunité mais des conditions de réalisation, il y a moins de « grain à moudre », l'important étant de savoir comment le maître d'ouvrage justifie sa décision.

Marie-Lène GAAB s'enquiert des moyens humains et financiers du service d'Audrey LEBEAU-LIVE, ainsi que de son périmètre d'action.

Audrey LEBEAU-LIVE indique que le service intervient dans tout le territoire et que son unité compte environ 10 personnes. Cette unité n'est pas le porte-parole de l'Institut, mais une locomotive permettant que 1 800 personnes soient au service de la société civile.

Dominique LEGLU s'inquiète de la baisse continue de la confiance des jeunes dans les bienfaits de la science. Qu'en sera-t-il dans 20 ans ? Que comprennent les jeunes générations du nucléaire ? Elle espère que les différentes organisations possèdent des sondages sur l'évolution de la société.

Audrey LEBEAU-LIVE estime que cette interrogation ne se limite pas au nucléaire mais s'étend à toute la science. Les jeunes d'aujourd'hui souhaitent apprendre dans le cadre de formats auxquels nous ne sommes pas habitués.

Roger SPAUTZ indique avoir l'impression que le public est souvent mis devant le fait accompli.

Michel BADRÉ estime que cette question soulève un sujet démocratique plus complexe qu'il n'y paraît. Il est normal que le gouvernement ait des positions sur le sujet. Dans les discussions sur le PNGMDR, les positions n'ont pas été unanimes. L'important est de comprendre sur quels points il y a consensus et sur quels points il n'y en a pas, et pourquoi.

Bernard DOROSZCZUK soulève la question de la radicalisation et de la violence, se référant à l'exemple du débat de Penly. Il importe de ne pas tomber dans une « ZAD » systématique lorsqu'un débat est mis en place. Il semble que la société se radicalise. Aussi, quels sont les leviers qui peuvent être activés ?

Michel BADRÉ rappelle que ce phénomène des ZAD ne concerne qu'un très petit nombre de projets. Parmi la centaine de projets soumis à l'Autorité environnementale chaque année, qui sont les projets les plus importants, les projets qui donnent lieu à des oppositions radicales ne sont qu'au nombre de trois ou quatre. Il convient de comprendre pourquoi ces quelques projets suscitent des réactions très hostiles, d'où viennent les oppositions et comment elles sont argumentées, qui sont les personnes concernées, et ce qui peut leur être répondu.

- *Les enseignements des débats publics et concertations dans le nucléaire : Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public (CNDP)*

Marc PAPINUTTI revient sur la question de la temporalité dans les concertations, et estime que dans le nucléaire il manque des processus de décision clairs. Dans le cas de la consultation sur l'EPR 2, des réponses étaient attendues de la part du porteur de projet et de l'État, mais les réponses apportées n'ont pas été suffisantes. La présentation d'une PPE aurait été souhaitable.

Les concertations se poursuivent sur différents sujets, notamment sur Cigéo et sur les projets de nouveaux EPR. Les bases de ces projets ne sont pas expliquées dans le secteur des EPR. D'autres sujets arrivent, comme les SMR. Lorsque ceux-ci seront implantés, de nombreux débats devront avoir lieu. La cartographie ne se fait pas naturellement. Les réponses sont différées. Un séquençement des prochaines années doit être réalisé, sans quoi l'on construit autour du nucléaire une incapacité à s'exprimer.

Marc PAPINUTTI estime que les jeunes sont très accessibles. Un débat a été organisé sur les façades maritimes, par exemple. Des influenceurs ont été sollicités. Les vidéos ont été vues par 500 000 personnes. Il existe de nouvelles méthodes, de nouvelles technologies qui peuvent être utilisées. Concernant La Hague, la structuration va être compliquée, mais le public a le droit de comprendre comment cela va se faire. Il soulève un problème de lisibilité dans le temps. Il manque des réponses. Il est urgent de savoir ce que l'on va faire, à quel moment, et quand on va en parler.

Bernard DOROSZCZUK rappelle que son mandat se termine le 12 novembre et qu'il s'agit donc pour lui de sa dernière plénière. Il fait part du plaisir qu'il a pris à participer aux réunions du Haut

comité, dont il gardera un très bon souvenir. Le nombre de sujets a été amplifié avec le temps. Une réflexion doit être menée sur le cycle du combustible. Le Haut comité a un rôle crucial à y jouer.

Christine NOIVILLE salue Bernard DOROSZCZUK pour sa dernière participation à une plénière du Haut comité.

Les participants applaudissent Bernard DOROSZCZUK.

b. Échanges et débat, points de vue des acteurs

- *Commissaires enquêteurs : Marie-Céline BATESTI, présidente de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE)*
- *Association : Guillaume BLAVETTE : France Nature Environnement*
- *Exploitant : Brigitte FARGEVIEILLE, directrice Dialogues et concertations du groupe EDF*

Roberto MIGUEZ estime que le fait que la société soit en tension génère de la violence, notamment quand les projets ne font l'objet d'aucune concertation ou sont jugés inutiles. Le mouvement des Gilets jaunes est né de cela. Il faut prendre de la hauteur. La violence ne sort pas de nulle part, elle a une origine.

André PALU estime qu'il faut bien définir ce que l'on entend par violence. D'autre part, pour établir les coûts du nucléaire, il convient de s'accorder sur l'existence d'un programme ou non, et s'interroger sur les modalités de financement. Il s'agit de questions complexes qui nécessitent une présentation technique. Il n'est pas surprenant que l'on ne puisse pas aujourd'hui estimer le coût du nucléaire.

Christine NOIVILLE demande si l'on peut établir des scénarios auxquels seraient associés des coûts.

André PALU indique que la première question à se poser doit porter sur les modalités de financement, dont les conséquences sur le coût sont très significatives. L'envahissement qui s'est produit est inacceptable. Cela a conduit au fait que tous les acteurs ont été privés d'un débat. Il ne s'agit pas d'un acte démocratique. Concernant Penly, le rapport de la CNDP est de grande qualité et exprime bien l'avis des différentes parties prenantes. L'organisation était également de grande qualité, y compris le choix des thèmes. Il se pose la question des temps de parole, celui des maîtres d'ouvrage devant être plus important. La question de la représentativité se pose également. Le dernier débat était organisé selon un dispositif extrêmement pertinent, permettant un débat serein.

Christine NOIVILLE souligne que chacun a conservé son point de vue et que les opinions divergentes n'ont pas pu être croisées. Elle soulève la question des conférences de citoyens, qui n'ont pas été évoquées alors qu'elles étaient jugées essentielles il y a quelques années.

Daniel DELALANDE revient sur la capacité de prendre la parole en public alors que l'on n'a pas acquis les éléments scientifiques permettant d'intervenir. Dans l'action sociale, les « personnes concernées » sont intégrées au dispositif, ce qui suppose une formation de ces personnes en amont avant de prendre la parole en public. Cela suppose également de disposer de moyens.

Marc PAPINUTTI rappelle que la procédure du débat public n'est pas la seule qui puisse exister. Elle phagocyte les personnes les plus bavardes qui monopolisent la parole. Il existe un système dans lequel chacun prend la parole une fois avant de céder sa place, ce qui permet d'apaiser certains débats.

Des débats mobiles peuvent également être organisés au plus près des populations. Les conférences citoyennes sont coûteuses car elles nécessitent beaucoup de temps et de nombreuses personnes.

Christine NOIVILLE souligne que les questions sont compliquées et doivent être travaillées en profondeur. Si elles ne sont pas pensées dans toute leur complexité, la démarche ne présente pas beaucoup d'intérêt. Il serait dommage de ne pas en passer par la formation, qui est tout l'intérêt des conférences citoyennes.

Guillaume BLAVETTE rappelle qu'en 2013, le débat public sur Cigéo avait été interrompu. La conférence citoyenne qui avait été établie s'était substituée au débat public. Elle avait demandé beaucoup de temps, mais tout le monde a été heureux de cette expérience. C'est de la conférence citoyenne qu'a découlé la phase industrielle pilote. Sans ce travail, la compréhension mutuelle n'aurait pas été possible.

Michel BADRÉ indique que la convention citoyenne sur le climat a mené un travail remarquable au plan méthodologique. Le système a ensuite mal fonctionné quant à l'utilisation des résultats : la promesse selon laquelle le fruit de la convention serait transmis sans filtre au Parlement n'a pas été respectée, et pouvait difficilement l'être puisqu'elle conduisait à priver un grand nombre de personnes physiques ou morales (syndicats, organisations professionnelles, etc.) de leur droit à participer à l'élaboration des décisions. D'autre part une représentativité totale, justifiant de considérer les propositions comme exprimant l'avis de toute la société, aurait nécessité un plus grand nombre de participants (au moins 1 000 personnes), avec une obligation de participer pour les personnes sélectionnées, comme dans les jurys d'assise. La manière de travailler de la convention citoyenne peut toutefois être retenue.

Jean-Louis LAURE estime que pour obtenir de la participation, il faut susciter de l'intérêt et de la confiance. Les citoyens doivent savoir ce à quoi ils contribuent. Si ce n'est pas exposé dès le début, l'on ne comprend pas ce qui se passe. Il s'inquiète d'un fort risque de décrochage entre les publics représentés par un certain nombre d'acteurs. Les pouvoirs publics n'ont pas réalisé l'engagement pris initialement. Il en résulte une incompréhension, et il est difficile de faire revenir des acteurs qui ont été déçus par des expériences précédentes. L'ingénierie ne résout pas forcément le problème. Il faut réussir à créer les conditions de la confiance. Le décompte des temps de parole est une bonne chose, même s'il ne s'agit pas de chronométrer les intervenants comme aux Jeux olympiques. Le maître d'ouvrage a une place. Les contradicteurs doivent pouvoir être représentés. Tout se joue dans l'instant. Il convient de saisir les opportunités.

Christophe FAUCHEUX indique que les citoyens ne participent pas beaucoup aux réunions qui se tiennent en ce moment sur les inondations, alors que beaucoup d'entre eux ont été frappés. Le manque de participation aux réunions sur le nucléaire ne s'explique donc pas forcément par la complexité du sujet.

Jean-Louis LAURE fait part de son optimisme vis-à-vis des jeunes, qui font preuve d'acuité pour poser les vraies questions de demain.

Dominique LEGLU précise que les jeunes entendus dans le cadre du baromètre de l'IRSN ont entre 14 et 18 ans.

Marie-Céline BATTISTI note que le facteur premier pour participer à des réunions de débat est le temps. Après une journée de travail, nul ne lirait un gros dossier technique.

Christine NOIVILLE ajoute que les personnes qui expriment cette opinion indiquent généralement qu'elles placent leurs ambitions dans des tiers de confiance, que sont notamment les ONG, les associations. Que faut-il en penser ? Les ONG se sentent-elles investies de ce rôle ? Et ont-elles les moyens de le remplir ?

Guillaume BLAVETTE souligne que la durée d'accès à la documentation est souvent dérisoire. Il est regrettable que les préfetures ne ménagent pas d'espaces pour les enquêtes publiques. Il faudrait repenser le système pour faire descendre les procédures auprès des citoyens, qui n'ont pas beaucoup de temps à y consacrer.

Marie-Céline BATTESTI estime que la procédure n'est pas du tout adaptée. D'autre part, une réforme de la consultation du public dans la phase aval est en cours. La participation du public durera 3 mois. Toutefois, la modalité de participation est exclusivement numérique.

André PALU remarque que la question des *fake news* n'a pas été évoquée. Des fausses informations ont été énoncées par des parties prenantes lors du débat sur Penly, ce qui crée beaucoup d'antagonismes.

Christine NOIVILLE indique que dans le cadre du débat à Gravelines, un travail a été mené pour démêler le vrai du faux.

Marc PAPINUTTI précise qu'une cellule de *fact checking* se charge de ce travail.

Brigitte FARGEVIEILLE revient sur une expérience de concertation volontaire, durant laquelle des dialogueurs internes et externes ont été formés, et qui permet une mobilisation locale. Des publics très divers ont pu être réunis ; plus de 140 propositions ont été formulées. Les discussions se poursuivent ensuite avec les collectivités et avec d'autres acteurs. Le débat public est souvent un moment de cristallisation, mais le temps qui le précède ne doit pas être oublié. Les projets sont précédés de plusieurs années de préparation. La dimension du dialogue territorial n'est peut-être pas assez intégrée dans les processus réglementaires et formalisée.

Roberto MIGUEZ rappelle que la CGT est favorable aux débats publics. Il souhaite savoir s'il est possible d'identifier les personnes ou les entités qui n'y sont pas favorables.

Marc PAPINUTTI indique que le discours de politique générale d'un précédent Premier ministre avait été assez clair sur le sujet, et estimait que les débats publics ne faisaient que rallonger la durée des projets. Le combat est continu. Le temps nucléaire s'inscrit dans le temps long, mais l'industrie agit souvent dans un temps plus court. Il s'ensuit un décalage.

Christine NOIVILLE remarque que pendant de longues années, les réformes en faveur de l'information et de la participation du public se sont multipliées. Depuis, la tendance inverse s'observe. Le politique a la volonté d'aller plus vite.

Michel BADRÉ indique que dans les grands projets, les procédures conduisent souvent à agréger l'État et le maître d'ouvrage, alors que ce sont des acteurs différents, à qui s'adressent des questions différentes. En outre, pour une personne qui a travaillé sur un projet pendant longtemps, envisager des solutions alternatives est un exercice difficile, qui revient à « penser contre soi-même ».

Jean-Louis FAURE estime que le maître d'ouvrage a souvent une longueur d'avance sur le débat public. Il faut qu'il se mette en situation de discuter de son propre projet.

Brigitte FARGEVIELLE insiste sur la nécessité de respecter les principes de l'Équateur² : identifier les parties prenantes, initier la concertation le plus en amont possible, informer et recueillir les avis, répondre et revenir vers le public, impliquer les communautés locales.

Guillaume BLAVETTE observe que la société a trop tendance à fonctionner en silo. Il indique être en désaccord avec la déclaration selon laquelle la maîtrise d'ouvrage est souveraine et peut avancer sans le concours de la société civile. Ainsi, EDF a réussi à construire une centrale sur une mine de fer.

Marie-Céline BATTISTI indique que l'objectif de l'enquête publique est bien de mobiliser l'expertise citoyenne. Concernant l'allongement de la durée de vie des centrales, ce système est inopérant, et les enquêtes ne servent à rien.

Jean CASABIANCA indique que la centrale de Flamanville est en effet construite près d'une mine de fer du 19^e siècle. Cette information n'a pas échappé à EDF, qui étudie aussi les séismes datant de plus de 10 000 ans. Lancer une telle information peut décrédibiliser les ingénieurs géologues ayant travaillé sur le sujet.

Marie-Lène GAAB mentionne les travaux du CODIRPA (NDLR : Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique), qui travaille sur la gestion post-accidents, avec une vraie pluralité.

Christine NOIVILLE assure que personne ne remet en cause la pertinence et l'efficacité des dialogues avec les parties prenantes.

Jacky BONNEMAINS regrette que les ONG membres du HCTISN n'aient pas pris le temps d'élaborer une déclaration commune sur la participation du public à la prise de décision dans le domaine du nucléaire.

Christine NOIVILLE indique ne pas être au courant.

Répondant à la question de Bernard DOROSZCZUK sur la radicalisation et la violence, **Jacky BONNEMAINS** estime que le mal vient de très loin, notamment des syndicats qui brûlent des pneus quand une usine ferme ou des agriculteurs qui font n'importe quoi avec les déchets pour obtenir leurs revendications. Ces institutions montrent le mauvais exemple et ouvrent la voie à des débordements divers, cette violence étant proportionnelle à celle avec laquelle les projets sont imposés, en particulier les EPR. Pour ce qui concerne la participation du public aux débats du CNDP et aux consultations du public sur des projets de décrets et d'arrêtés, Jacky BONNEMAINS estime que la société civile n'a pas le temps de se mobiliser. Au sein du CSPRT (Conseil Supérieur de Prévention des Risques Technologiques), la consultation du public via l'Internet sur des projets essentiels pour la santé et la sûreté recueille une poignée d'avis.

² NDLR : *Les principes de l'Équateur1 (EP) sont un référentiel du secteur financier pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques sociaux et environnementaux pour les opérations de financement de projet. Ils s'appuient sur les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale et sur les directives générales et spécifiques au secteur d'activité financier, en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Société financière internationale. Il est possible de trouver plus d'information sur ces normes et directives sur le site consacré aux standards environnementaux et sociaux de la Société financière internationale. Les 78 institutions financières provenant de 33 pays ayant adopté les principes de l'Équateur à la fin d'avril 2013 représentent une part majoritaire de l'activité de financement de projet dans le monde.*

Jacky BONNEMAINS estime que le HCTISN est parfois trop centré sur l'actualité nucléaire en France et qu'il devrait être informé des contrats qu'EDF et Orano essaient de signer avec des pays de l'est de l'Europe et d'autres pays sur l'implantation de réacteurs nucléaires et le retraitement des combustibles irradiés en France dans la presqu'île de la Hague. Enfin, il tient à rappeler que le 11 octobre, le prix Nobel de la Paix a été décerné à l'association des survivants de Hiroshima et de Nagasaki qui réclame l'abandon de la doctrine de dissuasion nucléaire et que cette distinction a été saluée par le secrétaire général de l'ONU (Organisation des Nations Unies).

Laurence GAZAGNES rappelle que tous les ans, la DGEC présente l'état des stocks et la circulation de la matière en France. Orano ne traite pas de combustibles usés venant d'Europe de l'Est.

Christine NOIVILLE remercie tous les participants.

La séance est levée à 17 heures.

Liste des participants

Membres titulaires et suppléants du Haut comité : Invités :

NOIVILLE Christine, présidente du Haut comité

ALLAUME-BOBE Dominique (UNAF)

BIANCHI Patrick (CFTC)

BLAVETTE Guillaume (FNE)

BONNEMAINS Jacky (Robin des Bois)

CASABIANCA Jean (EDF)

CHARRE Jean-Pierre

DELALONDE Jean-Claude (ANCCLI)

DOLISY Dominique (CLI Nogent-sur-Seine)

DOROSZCZUK Bernard (ASN)

DRUEZ Yveline (CLI Manche)

ELLUARD Marie-Paule (CEA)

FAUCHEUX Christophe (CFDT)

GAAB Marie-Lène (ACRO)

GAZAGNES Laurence (Orano)

JACQUET-FRANCILLON Julien (CGT-FO)

LEBEAU-LIVE Audrey (IRSN)

LEGLU Dominique

MAGDALINIUK Sandrine (Framatome)

MIGUEZ Roberto (CGT)

NIEL Jean-Christophe (IRSN)

PALU André (CFE-CGC)

RIGAIL Anne-Cécile (DGPR)

SPAUTZ Roger (Greenpeace France)

WASSELIN Virginie (Andra)

BADRÉ Michel (CNDP)

BATTESTI Marie-Céline (CNCE)

BOUYT Guillaume (DGEC)

BREYAN Claude (CNDP)

COLLET Julien (ASN)

DELALANDE Daniel (ASN)

DESRAYAUD Christophe (ASND)

FARGEVIEILLE Brigitte (EDF)

HEINFLING Grégory (EDF)

LAURE Jean-Louis (CNDP)

PAPINUTTI Marc (CNDP)

QUILICHINI Jean-Michel (EDF)

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît, secrétaire général

DEMANGEON Elsa, secrétariat technique

DEMIGNE Alexandre, secrétariat technique